



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Objecteurs de conscience

Question écrite n° 9714

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation des organismes d'accueil des objecteurs de conscience dans le cadre du service civil. D'après les informations dont il dispose, ces organismes auraient été récemment informés d'une imposition nouvelle égale à 15 p. 100 des indemnités versées, en tant que participation financière au service civil. Le principe d'une telle participation aurait été décidé sans consultation préalable, le maintien de l'habilitation étant par ailleurs conditionné par le paiement de ces sommes. La présence d'objecteurs de conscience au sein des organismes concernés leur permet effectivement de multiplier leurs actions : cependant, les associations jouent également un rôle non négligeable en matière de formation et d'insertion sociale, cela sans aide de l'Etat. Il lui demande ce qu'elle entend faire réellement vis-à-vis d'associations qui, au-delà de leur mission d'intérêt général, se battent actuellement afin de créer des emplois dans un contexte particulièrement difficile.

### Texte de la réponse

Le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville est tout à fait conscient de l'embarras suscité par l'adoption du principe de la participation des associations agréées qui accueillent des objecteurs de conscience, aux frais de prise en charge de cette catégorie d'appelés, notamment du fait de la rapidité avec laquelle la lettre circulaire du 6 octobre dernier a été envoyée aux associations concernées. Afin d'étudier la situation ainsi créée, des contacts ont été pris avec les associations qui bénéficient de la mise à disposition de ces jeunes, et une consultation a été organisée avec l'ensemble des partenaires ministériels concernés par cette question. Une réflexion est donc actuellement engagée sur ce dossier ; elle devrait en permettre l'évolution prochaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paillé Dominique](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9714

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4679

**Réponse publiée le :** 4 avril 1994, page 1636